Orages sur le mariage

Publié le 6 juillet 2016
Abbé Patrick de La Rocque
4 minutes

Depuis un an, tonnerres et tourmentes s'abattent sur le mariage chrétien ; d'autant plus surprenants qu'ils proviennent de là où l'on ne les attend pas : du sommet du Vatican.
Avant même le deuxième synode sur la famille, le pape François publiait deux *motu proprio* visant officiellement à faciliter les procédures de nullité de mariage. Il s'agissait dans les faits d'introduire un « divorce catholique » qui tait son nom. Vint ensuite l'exhortation apostolique Amoris Lætitia, ouvrant insidieusement la porte, en sa note 351, à la communion aux divorcés remariés. Enfin, par deux fois ces derniers jours, les 16 et 18 juin, le pape s'est fait le promoteur du concubinage, aux dépens du sacrement de mariage. Affirmant d'un côté : « La grande majorité des mariages sacramentels sont nuls parce que : s'ils disent « oui, pour toute la vie » ils ne savent pas ce qu'ils disent ayant une autre culture », il ajoute d'autre part : « J'ai vu tellement de fidélité dans ces concubinages (en Argentine) je suis sûr que ce sont des mariages vrais, qu'ils ont la grâce du sacrement, parce qu'ils sont fidèles ».
On ne peut qu'être atterré par de tels propos, transformant le mariage en un idéal tellement inaccessible que la plupart de ceux qui sont contractés sont estimés invalides, tandis que le concubinage est considéré comme moyen d'y accéder. En un mot, ce n'est plus le sacrement qui est moyen de salut, mais l'état de péché. En ces propos, le pape Bergolio prêche à l'opposé de l'Évangile et donc de sa fonction, déclarant la bonté du mal, et réciproquement. **L'apôtre saint Jean n'hésiterait pas à dire qu'il agit en Antichrist**.
À la clé de cette dramatique inversion se trouve **le principe de gradualité**, que Vatican II a inscrit au cœur de son ecclésiologie : les confessions hérétiques ou schismatiques y sont déclarées posséder des éléments de salut, et à ce titre participent plus ou moins pleinement à l'Église, désormais définie comme communion de charité. On appartient alors à cette dernière de manière graduelle, et chacun de ces modes d'appartenance se doit d'être respecté. Le pape François ne fait qu'appliquer ce même principe au mariage, redéfini comme communion d'amour – c'est la fameuse inversion des fins du mariage opérée à Vatican II. Il y a alors dans cette logique plusieurs degrés à l'amour matrimonial, et le concubinage en est un.
Certains se rassurent au vu de prélats prenant la défense du mariage. Pourtant, force est de constater qu'aucun d'eux ne remet en cause le principe de gradualité qui en est la source, ce qui les obligerait à dénoncer l'ecclésiologie erronée de Vatican II. Mais de cela ils ne veulent pas. Aussi, relativement à ces réactions, je me fais le disciple de Bossuet : « Dieu se rit de ceux qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes ».
En un mot, en cette terrible crise qui secoue l'Église et aujourd'hui le mariage, le salut n'est pas pour l'heure en ces prélats, et bien moins encore dans le pape. Certains s'en décourageront, car le Christ semble dormir en pleine tempête. Mais Il est là, au sein même de la barque, au milieu de votre foyer, précisément par la grâce sacramentelle du mariage. Qu'il est encourageant de le voir vivifier secrètement vos familles, de vous voir vivre les principes catholiques du mariage, de voir de jeunes foyers se préparer et se fonder dans un idéal profondément chrétien ! Nul doute qu'en ces temps, Dieu répand avec surabondance ses grâces de sainteté familiale.
Profitez-en ! C'est alors que vous serez, pour reprendre l'expression de Mgr Lefebvre, « la gloire et la couronne de l'Église ».
Abbé Patrick de La Rocque, prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X
Sources : Le Chardonnet n° 320 de juillet 2016